Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20100319-CG 2010 1 9 1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2010

Publication: 26/03/2010

Pour le Président du Conseil Général

par délégation Ludovic LIONS

Ohef du Service Administratif de l'Assemblée Extrait des délibérations du Conseil Général

Conseil Général

Haut-Rhin

N° CG-2010-1-9-1

Séance du vendredi 19 mars 2010

AIDES AUX CLUBS SPORTIFS

MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DESTINEE A L'ENCADREMENT DES JEUNES LICENCIES SPORTIFS

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- De valider le nouveau dispositif des JLS tel qu'il est décrit dans le rapport à effet de l'année 2010,
- de consacrer en 2010, selon les nouveaux critères, une enveloppe totale de 325 345 € aux clubs sportifs haut-rhinois au titre des Jeunes Licenciés Sportifs,

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions